

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 18 décembre 2025 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire  
Madame la conseillère, Maggy Bissonnette  
Madame la conseillère, Manon Handfield  
Madame la conseillère, Catherine Rondeau  
Monsieur le conseiller, Claude Dansereau  
Monsieur le conseiller, Stéphane Desrosiers  
Monsieur le conseiller, René Laprade

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présentes :

Monsieur Thierry Larrivée, directeur général  
Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, directrice des Services juridiques et greffe

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
4. RÈGLEMENTS
  - 4.1 Adoption – Règlement A-109 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Contrecoeur
  - 4.2 Adoption – Règlement A-111 relatif à la taxation 2026
5. FINANCES
  - 5.1 Adoption - Budget 2026
  - 5.2 Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2026-2027 et 2028
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

2025-12-305  
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

---

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

---

RÈGLEMENTS

---

2025-12-306

ADOPTION – RÈGLEMENT A-109 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE CONTRECOEUR

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une Ville peut prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite actualiser son règlement de tarification;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 16 décembre 2025.

Il est proposé par : Monsieur René Laprade

Appuyé par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement A-109 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Contrecœur.

ADOPTÉE

2025-12-307

ADOPTION – RÈGLEMENT A-111 RELATIF À LA TAXATION 2026

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville doit adopter les taux de taxation annuellement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 16 décembre 2025.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement A-111 relatif à la taxation 2026.

ADOPTÉE

FINANCES

---

2025-12-308

ADOPTION - BUDGET 2026

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, conformément à *la Loi sur les cités et villes*, adopter le budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant l'adoption du budget 2026 a été donné conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 a été présenté au conseil municipal;

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu majoritairement :

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2026, tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-12-309

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027 ET 2028

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 a été déposé et présenté au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant l'adoption du Programme triennal d'immobilisations a été donné conformément à la loi.

La mairesse Maud Allaire explique les raisons de devoir adopter le budget et le PTI en décembre et non en janvier.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau

Appuyée par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2026, 2027 et 2028, tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

2025-12-310

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Appuyé par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 42.

ADOPTÉE

---

Maud Allaire, mairesse

---

Éléa Claveau, notaire, OMA,  
directrice des Services juridiques et  
greffe